



## Le mot du maire

C'est avec une grande satisfaction que nous vous présentons notre journal municipal.

L'épidémie COVID n'est pas encore derrière nous mais nous avons pu organiser, pour la plus grande joie des enfants, le défilé de carnaval le 2 avril 2022.

Le vide-greniers du 15 août tant attendu par tous, a pu être organisé cette année par l'Association « Les Amis Chasseurs de Trémonzey ».

Nous avons envisagé un pot d'accueil pour les nouveaux résidents de notre Village.

Celui-ci pourrait avoir lieu en novembre au cours de la période de congés scolaires, ce qui pourrait permettre aux propriétaires de résidences secondaires dont les enfants sont scolarisés de pouvoir y assister.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une belle fin d'été, une bonne rentrée scolaire à tous les enfants.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Nadine ROBERT

Juillet 2022



# CARNAVAL

Le 2 avril 2022, les enfants ont eu le plaisir, malgré le froid, de participer au défilé à BAINS-les-BAINS avec comme thème « le carnaval vénitien » qui a rencontré un grand succès. Déguisements et défilé qui étaient organisés par Morgane MALBRANQUE.



Une Association « Carnaval » va être créée en vue de futurs défilés.

Pour ce faire, les parents qui désirent que leur(s) enfant(s) participe(nt) à ces futurs défilés devront les inscrire auprès de cette association : frais d'inscription par an 10 € par enfant.

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

Afin de développer le recours au vélo pour les déplacements dans l'agglomération, la Communauté d'Agglomération d'Épinal vous propose une aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Cette subvention est cumulable avec l'aide de l'État, appelée "Bonus vélo à assistance électrique". Cette aide est plafonnée à 200€ pour un vélo à assistance électrique classique, et à 300 € pour un vélo cargo à assistance électrique.



La prime sera versée après examen des dossiers par la commission communautaire en charge de l'environnement, dans la limite des crédits provisionnés pour cette opération.

Pour bénéficier de l'aide financière, vous pouvez faire votre demande en ligne sur le site de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

## Pass communautaire

Cette carte gratuite permet de bénéficier de tarifs préférentiels sur des équipements sportifs et culturels (patinoire, musée...) de la communauté d'agglomération d'Épinal et de la ville d'Épinal.

Carte individuelle à retirer en mairie

Bénéficiaires : habitants en résidence principale des communes de la CAE.

### Pièces à fournir :

- photo d'identité
- pièce d'identité pour les adultes
- livret de famille pour les enfants
- taxe habitation ou foncière en cours de validité



# DECLARATION DE TRAVAUX

En fonction de l'importance des travaux, il se peut que vous n'ayez aucune autorisation à demander. Vous pouvez aussi avoir à déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable à la mairie.

L'importance des travaux est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol.



## Pas d'autorisation préalable :

- En-dessous de 5 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol créée
- Pour les travaux d'entretien et de réparation ordinaires
- Pour certains travaux de ravalement
- Une terrasse au même niveau que votre habitation

## La déclaration préalable :

Il faut déposer une déclaration préalable (DP) de travaux en mairie pour tous les travaux extérieurs effectués sur un bâtiment existant ou toute construction nouvelle de 5m<sup>2</sup> à moins de 20 m<sup>2</sup>. Cette déclaration préalable est obligatoire, y compris en dehors des espaces protégés.

Exemples :

- Ouverture de façade ou toiture (portes, fenêtres, ventilation...)
- Changement ou modification des menuiseries (fenêtres, portes, volets...)
- Installer un abri de jardin, un garage ou une dépendance
- Aménager des combles
- Installer des panneaux solaires en toiture, une pompe en chaleur en façade
- Serre (hauteur au-dessus du sol est comprise entre 1,80 mètres et 4 mètres)

## Le permis de construire :

Il est obligatoire pour toute construction nouvelle ou pour des travaux sur une construction existante.

Exemples :

- Construire une maison
- Réaliser des travaux d'agrandissement créant plus de 20 m<sup>2</sup>
- Démolition

Pour toute demande, merci de vous renseigner en mairie pour vérifier avec les cas particuliers de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme).



## CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée en présence des sapeurs-pompiers et de la Balnéenne – Harmonie du Val de Vôge de BAINS les BAINS ; cérémonie qui a été suivie d'un vin d'honneur.



Pour rappel, les cérémonies du 11 novembre et du 8 mai sont ouvertes à toutes les personnes qui souhaitent y assister.

## CONCERT DU 7 AOUT 2022

Le 7 août 2022 à 17 Heures a eu lieu un concert en l'Église Saint-Valbert (qui a perdu sa canne). Ce petit concert entre amis était organisé par Marthe, Michèle, Yves, Gilles, Christian à l'orgue, et le public.





# INFORMATIONS DIVERSES

## TÉLÉPHONE DES TRÉMEURS

Concernant le problème de réception des téléphones mobiles aux Trémeurs et suite aux divers échanges de mails depuis le 20 octobre 2020, un pylône devrait être installé sur un nouveau terrain acheté par TDF à un particulier, l'ancien pylône doit être démonté.

SFR s'est engagé à ajouter un secteur sur ce pylône afin de couvrir les Trémeurs.

Si un nouveau pylône devait être construit aux Trémeurs, cette construction demanderait quatre ans.



## REMBOURSEMENT CANTINE ET BUS

Comme tous les ans, la Mairie rembourse dix repas aux élèves de maternel et primaire.

Remboursement carte de bus 90€ pour les collégiens.

Sous réserve que les parents soient à jour dans le règlement de leurs factures communales, par conséquent, vous devez vous présenter en mairie avec un justificatif de paiement.

## NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ

Pour toute demande de nouvelle carte d'identité ou renouvellement, il y a lieu de faire une préinscription sur internet et se présenter en mairie de DARNEY ou d'ÉPINAL pour validation muni des documents nécessaires.



## FACTURE SICOTRAL

Les factures concernant le ramassage des ordures ménagères ne se feront plus qu'une fois par an en novembre de chaque année.

# QU'ON SE LE DISE



## CHIENS

Pour rappel, la divagation des chiens est interdite. Afin d'entretenir de bons rapports entre voisins, nous vous serions reconnaissants de veiller à ce que vos animaux ne causent pas de nuisances sonores.

## NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage avec des outils motorisés ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



## RESTRICTION D'EAU

Un arrêté (n°231/2022) portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de la zone « Saône amont » dans le département des Vosges est disponible à la mairie ou sur le site internet.

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de remplir les piscines et les jacuzzis, laver les voitures à son domicile et arroser les arbres de plus de 3 ans.

## RAPPEL

Le brûlage et les dépôts sauvages des déchets, y compris les déchets verts sont interdits dans le village.

## CIRCULATION

Nous vous rappelons que la limitation de vitesse au sein du village est de 50 km/h et cette limitation est loin d'être respectée. Merci de faire en sorte de LEVER LE PIED.

## ABANDON DE CHATS

Nous constatons que certains habitants ayant quitté TRÉMONZEY ont abandonné, sans aucun scrupule, leurs chats. Nous en totalisons déjà huit que nous nous sommes vus dans l'obligation de stériliser afin d'éviter la prolifération et sans compter sur les bénévoles pour les nourrir et parfois leur apporter des soins vétérinaires ce qui représente un coût.





**Isabelle GEHIN, fabrication et vente de gâteaux et de pâtisseries artisanaux**

Tel : 06 13 28 41 42

**Youri RAVACHOL, La ferme du Haut Mont : Maraicher.**

Tel : 06 31 42 87 87

**Didier LE LAY, maçonnerie /couverture**

Tel : 06 86 13 95 80

**Jean-Paul DAGUEY, exploitation forestière**

Tel : 03 29 36 37 58

**Maurice et Régis PERNOT, exploitation forestière**

Tel : 03 29 36 24 42

**Jean-Luc DICHE, exploitation forestière**

Tel : 06 08 76 68 04

**Sylvie DICHE, taxi**

Tel : 06 81 70 82 07

**Louise, assistante maternelle**

Tel : 06 25 05 73 54

**Philippe LEONARD, sculpture / taille de pierre**

Tel : 06 64 63 69 26

**Annick GEORGE, artiste peintre et sculptrice**

Tel : 06 31 81 81 92

## Budget primitif 2022 Commune de Trémonzey

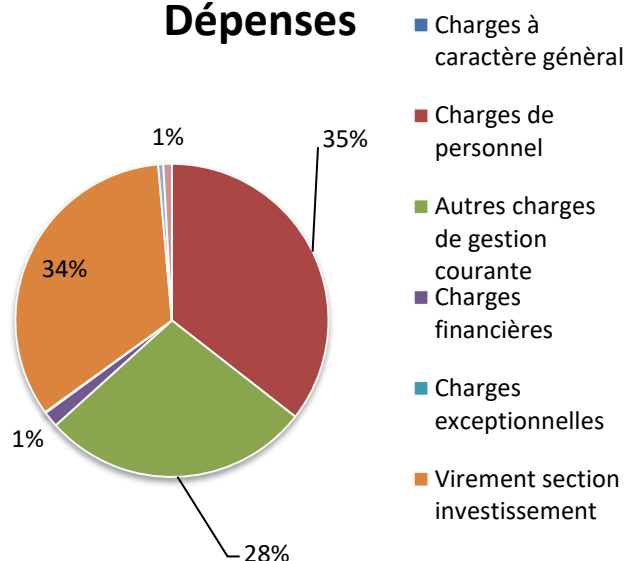
Budget voté en date du 25 mars 2022 par le conseil municipal.

### La section de fonctionnement

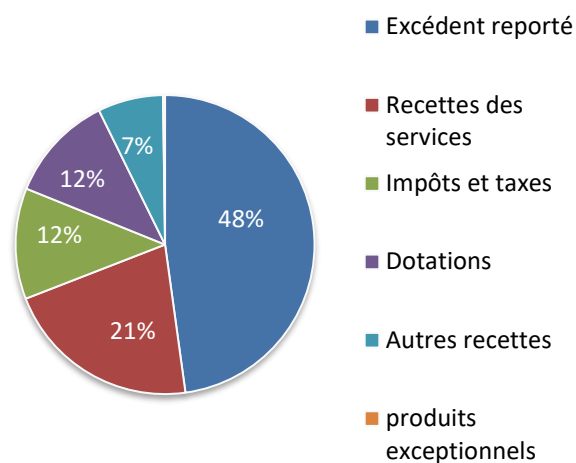
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes	165 814.04 €	Excédent brut reporté	188 114.04 €
Dépenses de personnel	80 900.00 €	Recettes des services	83 750.00 €
Autres dépenses de gestion courante	63 200.00 €	Impôts et taxes	47 200.00 €
Dépenses financières	3 700.00 €	Dotations et participations	45 700.00 €
Dépenses exceptionnelles	200.00 €	Autres recettes de gestion courante	27 800.00 €
Atténuations de produits	2 000.00 €	Produits exceptionnels	850.00 €
Dépenses imprévues	1 200.00 €	Autres recettes	
Total dépenses réelles	317 014.04 €	Total recettes réelles	205 300.00 €
Virement à la section d'investissement	76 400.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	<b>393 414.04 €</b>	Total général	<b>393 414.04 €</b>



## Budget Primitif 2022 - Dépenses



## Budget Primitif 2022 - Recettes



### La section d'investissement

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Solde d'investissement reporté	65 328.37 €	Virement de la section de fonctionnement	76 400.00 €
Dépenses financières	11 900.00 €	FCTVA	
Dépenses d'équipement	68 300.00 €	Cautions	600.00 €
Reste à réaliser	8 000.00 €	Subventions d'investissement	4 200.00 €
Dépenses imprévues	1 000.00 €	Excédent fonctionnement capitalisé	73 328.37 €
<b>Total général</b>	<b>154 528,37 €</b>	<b>Total général</b>	<b>154 528.37 €</b>

## État civil

Décès :

M. JACQUEMIN Roger

Mme BOUROT Geneviève

Naissances :

Maxime POIROT

Elyne STOCKLOUSER

## Horaires ouverture mairie

Lundi et jeudi : de 9h à 11h



03-29-36-34-42



mairie.tremonzey@akeonet.com

Permanence du maire :

Mme ROBERT Nadine

Lundi et jeudi : de 9h à 11h

Et sur rendez-vous (07.57.63.38.53)

1<sup>ère</sup> adjointe :

Mme MICHEL Agnès

(Conseiller communautaire, gestion du cimetière)

Sur rendez-vous.

2<sup>ème</sup> Adjointe :

Mme BOMONT Amélie (responsable salle polyvalente)

## Site internet :

Tremonzey.jimdo.com

Retrouvez-nous également sur  
notre page Facebook

**Fermeture de la mairie  
du 08 au 28 août 2022.**

**Les permanences de la  
bibliothèque reprendront  
à partir de septembre.**

## Agenda

**Cérémonie du 11 novembre**

PASSEZ UNE BELLE FIN D'ETE